

<b>Ministère de l'éducation nationale</b>	Secrétariat Général Direction générale des ressources humaines Sous-direction du recrutement	<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>
---	---	---

## **Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2013**

**Concours réservé**

**DOCUMENTATION**

**Rapport de jury présenté par Jean-Louis DURPAIRE**

**Président de jury**

## **Commentaire et observations du président**

La session du concours réservé qui s'est tenue du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2013 était la première session de ce concours. Jury et candidats découvraient donc les épreuves. La forme des épreuves est plus proche de celle du capes interne que de l'externe, l'accent étant mis sur les acquis d'une première expérience professionnelle.

Les exigences du jury ont été au niveau de ce que l'on doit attendre d'un futur professeur certifié et à l'issue des épreuves, le conseil global que l'on peut donner aux futurs candidats est double : d'une part, il faut composer le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle avec un soin très particulier tant sur la forme [le candidat doit respecter les contraintes données par l'arrêté du 28 décembre 2012] que sur le fond [le candidat doit expliciter son parcours professionnel avec clarté et le mettre en rapport avec le métier et le grade visés ; il doit aussi effectuer un bon choix d'activité pédagogique et ne pas s'en tenir à un simple descriptif de tâches effectuées] ; d'autre part, l'entretien doit être préparé en sachant que le jury attend une vision déjà élaborée du métier de professeur-documentaliste et des connaissances théoriques de haut niveau.

Le présent rapport fournit aux futurs candidats trois types d'aide : des conseils qui s'appuient sur les observations des échecs et des réussites aux épreuves de cette année ; un échantillon de 50 questions posées en 2013 et assez représentatives de l'ensemble ; des éléments bibliographiques de premier niveau qui renvoient à d'autres références essentielles.

D'un point de vue pratique, les lectures des dossiers et les épreuves d'admission de la session 2013 se sont déroulées au CRDP de Poitiers qui a offert d'excellentes conditions de travail. Nous remercions la direction et l'équipe de cet établissement particulièrement accueillant.

Jean-Louis DURPAIRE

Inspecteur général de l'éducation nationale

## Les chiffres du concours

	PUBLIC	PRIVE
Nombre des candidats inscrits	513	98
Nombre des candidats présents et non éliminés <sup>1</sup>	281	53
Nombre des admissibles	174	43
Rapport admissibles/postes	1,74	5,375
Nombre de postes	100	8
Nombre des admis	91	8
Note sur 20 du dernier admis	10,2	16,5
Liste complémentaire	8	2

L'écart important (6,3 points) entre les notes du dernier admis au concours public et au concours privé s'explique par le nombre de postes ouverts pour chacun des deux concours : 100 postes pour 281 candidats présents au public ; 8 postes pour 53 candidats présents au privé.

L'étude des dossiers des candidats admissibles met en évidence un niveau de diplôme universitaire majoritairement situé à la licence :

- De Bac à Bac + 2 : 13 %
- Bac + 3 : 53 %
- Maîtrise, Master : 30 %
- Doctorat : 4 %

Quant aux qualifications spécifiquement en documentation ou en sciences de l'information et de la communication, seulement 28 % des candidats admissibles peuvent s'en prévaloir quelle qu'en soit la forme ; ont été relevés des DUT documentation, DEUST Métiers du livre, licence Mention documentation, DEA SIC...

---

<sup>1</sup> Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

## L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont rappelées dans la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (voir annexe 1). Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse d'une situation pédagogique. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.

### Observations du jury sur les dossiers : la forme

Dans l'ensemble, le format rédactionnel est bien respecté. Cependant quelques entorses de présentation (parcours professionnel sur une demi-page, plusieurs activités proposées au lieu d'une,...) peuvent pénaliser les candidats. Le recours aux textes réglementaires de cadrage des épreuves évite des erreurs ou maladresses.

Les candidats montrent une maîtrise correcte de l'expression écrite et de l'orthographe. Parfois le vocabulaire didactique est un peu alambiqué. Le vocabulaire technique et scientifique mériterait d'être plus précis ou mieux maîtrisé.

Presque tous les dossiers comportent des annexes, dans quelques cas, elles ne complètent pas directement la réalisation pédagogique. Les annexes n'ont de sens que si elles servent le dossier et lui apportent une plus value.

Le jury apprécie un dossier qui dénote un effort certain de présentation et de mise en page. La qualité de la mise en forme des informations contenues en facilite, de toute évidence, l'accès et la compréhension.

On s'attendra donc à trouver chez de futurs candidats une capacité à valoriser le fond de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience d'abord par une maîtrise exigeante de la forme : Sommaire ; titres et sous-titres mettant en évidence les parties attendues ; espaces entre ces parties ; paragraphes et sauts de lignes ; mots-clés ou expressions importantes en caractères gras ; etc.

Par ailleurs, on appréciera :

- un document relié et non seulement agrafé qui facilite la consultation : des moyens techniques très simples et non onéreux existent pour cela ;
- une page de titre qui donne en quelques mots le cœur de la problématique et de la cohérence du contenu ;
- une orthographe maîtrisée, indispensable pour l'exercice du métier, des phrases correctement structurées et compréhensibles, sans longueurs inutiles et complexes, sans vocabulaire abscons mais néanmoins dans un langage soutenu.

## **Observations du jury sur les dossiers : le fond**

### **Le parcours professionnel**

La diversité des origines professionnelles conduit naturellement à des textes très différents. Mais l'objectif de l'épreuve ne semble pas toujours compris. Le parcours professionnel est trop souvent décrit de façon linéaire et chronologique, factuelle sans réelle mise en perspective des compétences acquises progressivement. (Présentation d'un tableau récapitulatif du parcours, présentation année par année avec un énoncé d'une tâche réalisée). Le contenu ne peut se réduire à un listing d'exercices professionnels mais doit mettre en évidence un chemin d'expériences successives qui expliquent, par une relecture de vie, le projet exprimé aujourd'hui de devenir professeur-documentaliste certifié.

Si le parcours initial est centré sur une formation de professeur de discipline, il est d'autant plus important que le candidat fasse bien apparaître les spécificités du positionnement professionnel du professeur-documentaliste dans un établissement scolaire.

On constate que les candidats ont du mal à identifier et valoriser leurs compétences. La mise en avant de certaines tâches peut même être contre-productive (rangement d'une réserve par exemple)

On note que la maîtrise des TICE, des pratiques de veille, des nouvelles pratiques pédagogiques ainsi que les démarches de formation personnelle sont très souvent absentes des présentations. Un professeur-documentaliste doit s'inscrire dans une logique de formation continue : stages, travail en réseau, lectures ... sont indispensables et peuvent judicieusement être évoqués

Le jury regrette de trouver trop d'énumérations chronologiques des différents postes, trop de choix par « défaut » ou par « hasard » de cette profession qui apparaissent dans la construction des propos, trop de présentations « calées » sur la circulaire dite de mission de 1986...

Par ailleurs on peut relever quelques poncifs sur l'engagement ou la vocation qui au mieux relèvent d'une vision naïve ou angélique du métier, au pire d'une mauvaise perception de la réalité.

Le parcours n'est pas toujours ancré dans le réel et contextualisé (type d'établissement, noms, dates).

Le jury conseille de privilégier une organisation thématique pour démontrer sa motivation, de ne pas hésiter à utiliser le « je » qui donne une implication concrète et dynamise les propos, de mettre plus en avant la formation continue ou l'autoformation (veille...).

### **L'activité pédagogique**

Si la construction de l'activité pédagogique est souvent fluide et met en évidence la progression des séquences, l'analyse est parfois trop succincte voire inexistante. La description est souvent trop longue (fiche d'exercices par exemple), au détriment de la prise de distance critique.

La présentation de la réalisation pédagogique et de son contexte n'est pas toujours suffisamment explicite, il manque une réflexion sur la place de la séquence dans la programmation. Elle doit être présentée de façon plus précise en lien avec les programmes et en tenant compte de la diversité des élèves.

Les activités sont parfois présentées pour elles-mêmes sans articulation avec les programmes, la réflexion sur les enjeux didactiques et pédagogiques manque souvent. On constate parfois une simple présentation catalogue de l'ensemble des activités.

Dans une grande majorité des cas, la thématique des activités décrites est pertinente et repose sur des besoins identifiés chez les élèves ou au sein de l'établissement : développement de la lecture, éducation citoyenne, enseignements disciplinaires (SVT, musique), projet de l'élève.

Mais on peut regretter que ces thématiques restent beaucoup trop traditionnelles et n'explorent pas les champs ou supports nouveaux aussi bien dans le champ de l'ouverture culturelle que des compétences info-documentaires.

Les candidats doivent veiller à ne pas faire un rapport d'activités du CDI uniquement descriptif, il s'agit bien de faire un choix. La situation pédagogique décrite et précisément analysée doit clairement montrer les compétences et les connaissances mises en jeu. On peut trop souvent noter un manque de recul et de prise de hauteur dans l'analyse de cette situation pédagogique. C'est bien l'énonciation des objectifs poursuivis qui permet au jury d'analyser la pertinence des choix effectués et bien sûr de la qualité de l'évaluation explicitée par les candidats.

Par ailleurs, le positionnement de professeur-documentaliste est peu assuré, sa spécificité mal comprise, on est parfois face à des références qui sont plus celles de professeurs de disciplines.

Les compétences informationnelles sont quelquefois « plaquées » sur la séance ce qui la rend artificielle. Tout se passe comme si la réflexion avait été d'abord conduite en terme d'activité et non en termes d'objectifs, encore moins en termes de compétences à faire acquérir aux élèves.

On souhaiterait plus systématiquement que les modalités d'évaluations des actions soient présentées.

La description du CDI ou du lycée n'est pas indispensable en soi. Si elle apparaît, elle doit alors s'articuler avec la séquence pédagogique afin d'en montrer la pertinence liée au contexte.

Enfin, il faut éviter les remplissages inutiles (ex. : les élèves déposent leur sac à l'entrée du CDI... les élèves allument les ordinateurs...).

Dans les propositions les plus réussies, le jury souligne :

- Des séances bien structurées qui mettent en évidence un travail réel sur les compétences à acquérir et qui font l'objet d'une analyse fine et d'une prise de distance critique étayée et nourrie de références précises.
- La capacité de certains candidats à s'adapter, à faire preuve d'initiative et à se projeter dans le métier

- Une analyse d'activité qui met en exergue le CDI comme lieu fédérateur de culture, d'échanges de pratiques et de mutualisation des ressources.
- Le positionnement réel du candidat en tant que professeur-documentaliste au sein de l'activité (ce qui met en évidence ses compétences spécifiques).
- Le choix d'une activité « originale » pour sortir des actions déjà vues (initiation 6ème, dictionnaire ...)
- Les propositions qui traduisent une vision du métier tournée vers les élèves et les partenariats.

### En résumé

Le choix de l'activité pédagogique est essentiel : il exprime la vision du métier que le candidat perçoit, il doit pouvoir mettre en valeur la cohérence avec le projet d'établissement, avec la politique info-documentaire qui y est formulée, avec les réalités spécifiques de l'établissement. Il doit bien évidemment répondre à un besoin de formation clairement identifié.

La simple description, ou pire l'accumulation, de séquences pédagogiques ne peut suffire : c'est bien l'énonciation des objectifs poursuivis qui permet au jury d'analyser la pertinence des choix effectués et bien sûr de la qualité de l'évaluation explicitée par les candidats.

L'activité pédagogique choisie doit faire référence à un travail transdisciplinaire, qui justifie les activités de formation du fait de leur contextualisation et de leur réinvestissement possible par les apprenants dans d'autres situations disciplinaires.

Le jury attend également que le candidat montre une capacité à construire des séquences didactiques et à les évaluer, puis à en déduire des modifications pour l'avenir. Une capacité aussi à observer le travail des élèves, à se situer dans la posture spécifique de professeur-documentaliste.

L'utilisation d'un certain nombre de concepts info-documentaires et l'appui sur des sources bibliographiques solides permettent d'évaluer les compétences professionnelles des candidats. Ces connaissances doivent permettre au jury de repérer les fondements théoriques qui charpentent et valident les choix didactiques et pédagogiques qui sont présentés. Néanmoins une accumulation des références risque de paraître alors superficielle, non contextualisée voire cacher une difficulté à s'inscrire dans la réalité du métier.

La connaissance approfondie des diverses facettes du métier de professeur-documentaliste est incontournable, et ne peut seulement reposer sur l'expérience accumulée, qui est souvent l'expression de centres d'intérêts personnels ou de réalités spécifiquement locales. La lecture et l'appropriation des textes officiels successifs qui encadrent le métier est donc essentielle (la recopie des textes officiels est inutile)

Il est essentiel que le candidat fasse apparaître une connaissance des évolutions du métier et des techniques dans le domaine de l'information et de la documentation, preuve de sa vigilance dans la veille et la mise à jour continue de ses connaissances.

## **L'épreuve d'admission**

L'épreuve comporte deux temps, chacun d'eux étant lui-même composé de deux parties : un exposé de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes maximum.

Dans le premier temps, le candidat présente son dossier de RAEP. Il doit savoir que le dossier a été lu attentivement par les membres de la commission qu'il rencontrera puisque ceux-ci en ont tiré la question qui leur sera posée dans la deuxième partie. Liberté leur est laissée de mettre l'accent sur tel ou tel point du dossier de RAEP, sachant que le jury pourra leur demander de compléter sur les aspects qu'il souhaite voir clarifier.

Dans le second temps, le candidat répond à la question qui lui a été posée par un exposé, puis s'entretient avec le jury.

En 2013, le jury s'est efforcé de faire porter les questions suivant le premier exposé sur les aspects « métier » de professeur-documentaliste avec une « mise en perspective » par rapport à d'autres métiers de l'éducation nationale (notamment enseignants disciplinaires et CPE) et aux autres métiers de la documentation et des bibliothèques. Quant aux questions suivant le second exposé, elles se sont rapportées bien sûr à l'exposé lui-même, mais en élargissant aux aspects pédagogiques, didactiques, techniques, voire historiques, épistémologiques et aux enjeux de la documentation

### **Composition des commissions**

Le jury pour l'oral d'admission était composé en quatorze commissions de deux membres. Toutes les commissions comprenaient au moins un professeur-documentaliste, le second membre étant soit un autre professeur-documentaliste, soit un personnel d'encadrement (direction ou inspection). Deux membres du jury étaient de l'enseignement privé.

### **Observations pratiques**

Les candidats qui avaient pris soin d'apporter leur dossier de RAEP ont pu en disposer pendant la préparation et durant l'entretien avec le jury. [Les dossiers doivent être une photocopie de celui adressé au jury, sans annotations]. Toutefois, ce recours au dossier n'est pas forcément utile : il est certainement préférable d'utiliser les 30 minutes pour se concentrer sur la question posée par le jury en en réservant quelques unes pour repenser au premier exposé.

D'autres candidats qui avaient préparé chez eux une présentation assistée par ordinateur n'ont pas été autorisés à l'utiliser ; par ailleurs, il n'est pas possible de préparer ce type de document durant le temps imparti qui est relativement court.

Les candidats n'ont pas été autorisés à recourir à tout autre document (notes personnelles, etc.)

Les candidats sont invités à éteindre et à ranger leur téléphone portable ou tout autre outil pouvant ouvrir des communications avec l'extérieur. Le recours à une montre traditionnelle pour bien gérer le temps de préparation est formulé. De toutes façons, les candidats sont informés que leur temps de



préparation va se terminer 2 ou 3 minutes avant la fin. De même, durant la passation, le jury peut indiquer que le temps imparti aux exposés touche à sa fin.

## **Les questions posées**

Comme écrit précédemment, les questions posées par le jury sont issues d'une lecture attentive du dossier. D'une manière ou d'une autre, elles sont liées au dossier de RAEP. Largement pédagogiques, elles ont fréquemment porté sur l'éducation aux médias et à l'information, la lecture, l'écriture, la culture numérique, l'orientation des élèves, les élèves en difficulté et les aides que le professeur-documentaliste peut apporter. Elles ont aussi touché les collaborations que le professeur-documentaliste doit entretenir, les contextes d'exercice, le fonctionnement du système éducatif. La connaissance de l'adolescent, de ses pratiques culturelles et des usages d'Internet ont été également des sujets abordés. Le lieu ressource – le CDI – a fait aussi l'objet de questionnements : quel regard le candidat porte-t-il sur les CDI où il a pu exercer ? Et quelles connaissances a-t-il des évolutions proposées par l'Institution (centres de connaissances et de culture) et par des structures extérieures (de la BU ou BM au *Learning centre*) ? Pour traiter convenablement ces sujets, les candidats doivent effectuer une veille et lire un certain nombre d'ouvrages de référence : une bibliographie indicative et minimale est fournie dans le présent rapport.

A titre indicatif, voici cinquante questions posées aux candidats :

1. *Suite à votre expérience professionnelle, quelles complémentarités peuvent être identifiées par le professeur-documentaliste entre imprimé et document numérique pour promouvoir la lecture ?*
2. *Sur la base de votre expérience professionnelle, quelle place les réseaux sociaux peuvent-ils prendre dans la formation documentaire des élèves ?*
3. *Selon votre expérience professionnelle, pourquoi est-il fondé de penser que le professeur-documentaliste contribue à l'apprentissage de l'autonomie chez les élèves ?*
4. *En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, comment envisagez-vous le rôle du professeur-documentaliste dans l'éducation aux médias numériques ?*
5. *Quelle évaluation des compétences numériques et info-documentaires des élèves peut-on mettre en œuvre suite à votre projet fanzine ?*
6. *Comment votre démarche en ECJS s'inscrit-elle dans la politique documentaire de votre établissement ?*
7. *Sur la base de votre expérience professionnelle, en quoi l'éducation à l'information participe-t-elle de la construction du projet personnel d'orientation de l'élève ?*
8. *Dans le cadre du projet scientifique évoqué dans votre dossier, quelles compétences documentaires ont été mobilisées par les élèves ?*
9. *Quels rôles pour les espaces documentaires dans l'acquisition de l'autonomie des élèves ?*

10. *Comment le professeur-documentaliste peut-il amener les élèves à identifier les sources d'information fiables et valides (niveau 6<sup>e</sup>) ?*
11. *Dans la situation pédagogique décrite, vous souhaitez transmettre à vos élèves de 3<sup>e</sup> comment structurer un plan logique pour l'épreuve d'histoire des arts. En quoi cela est-il du ressort du professeur-documentaliste?*
12. *En vous appuyant sur votre projet, quels partenariats (internes et externes) le professeur-documentaliste peut-il développer pour lutter contre la violence à l'école?*
13. *Quel rôle de l'espace numérique de travail dans l'acquisition de la maîtrise de l'information?*
14. *Sur la base de votre expérience professionnelle, en quoi le professeur-documentaliste contribue-t-il à une orientation réfléchie et choisie des élèves?*
15. *En quoi les séances d'accompagnement personnalisé décrites ont-elles contribué à développer une culture de l'information?*
16. *En quoi le professeur-documentaliste peut-il contribuer à la lutte contre l'échec scolaire ?*
17. *Comment le professeur-documentaliste peut-il favoriser un travail collaboratif des élèves?*
18. *Quel rôle le professeur-documentaliste peut-il jouer dans l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée?*
19. *Comment le professeur-documentaliste peut-il contribuer à donner du sens aux apprentissages scolaires ?*
20. *En vous appuyant sur votre expérience de professeur-documentaliste, comment peut-on articuler les compétences relevant de la culture informationnelle et des savoirs disciplinaires?*
21. *En quoi le professeur-documentaliste peut-il s'intégrer au sein d'une équipe d'établissement dans l'accueil et la scolarisation de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers ?*
22. *Comment le professeur-documentaliste peut-il prévenir les adolescents des dangers d'internet?*
23. *En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, vous montrerez en quoi le professeur-documentaliste peut contribuer à l'ouverture culturelle de l'établissement scolaire.*
24. *Comment le professeur-documentaliste peut-il mettre en œuvre une éducation à un usage responsable d'internet ?*
25. *Comment concevoir un système efficace de production et de diffusion de l'information au sein d'un établissement ?*
26. *Comment l'espace CDI peut-il s'adapter aux nouveaux usages liés aux évolutions sociétales?*
27. *A l'intérieur de votre projet culturel, en quoi le professeur-documentaliste peut-il permettre la réussite des élèves les plus en difficulté?*

28. *Quels sont les contextes qui permettent au professeur-documentaliste de collège de développer une éducation citoyenne ?*
29. *De quelles manières les activités proposées auraient-elles pu participer à l'évaluation des connaissances et des compétences du socle commun ?*
30. *Quelles contributions le professeur-documentaliste peut-il apporter à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement relatives à la formation à la citoyenneté ?*
31. *En quoi le professeur-documentaliste contribue-t-il à apprendre à lire à l'heure du numérique ?*
32. *En matière d'éducation à l'information et de façon à assurer une progression des apprentissages, quelles sont les collaborations indispensables entre le professeur-documentaliste et les professeurs disciplinaires ?*
33. *En vous appuyant sur votre expérience de professeur-documentaliste vous montrerez en quoi l'éducation aux médias et à l'information des élèves est constitutive de l'éducation à la citoyenneté?*
34. *Quels sont les contextes scolaires que le professeur-documentaliste peut utiliser pour permettre l'acquisition d'une culture de l'information par tous les élèves ?*
35. *En partant de votre expérience en 4<sup>e</sup>, indiquez quelle progression de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> le professeur-documentaliste peut-il bâtir pour rendre les élèves plus autonomes ?*
36. *Quelles missions le professeur-documentaliste peut-il réaliser conjointement avec la vie scolaire ?*
37. *Quelles sont les différences d'exercice du métier de professeur-documentaliste selon le type d'établissement et les publics accueillis ?*
38. *En matière d'expression écrite, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, quels sont les objectifs d'apprentissage que le professeur-documentaliste peut viser ?*
39. *Comment l'usage des ressources numériques peut-il favoriser une culture informationnelle ?*
40. *Suite à votre expérience professionnelle, indiquez comment l'action du professeur-documentaliste ne s'enferme pas entre les murs du CDI.*
41. *Comment le professeur-documentaliste peut-il contribuer à conduire l'ensemble des élèves à savoir lire ?*
42. *Quel est l'apport spécifique du professeur-documentaliste dans le dispositif d'accompagnement personnalisé en lycée ?*
43. *Dans quelle mesure le rôle du professeur-documentaliste est-il modifié dans les établissements fonctionnant en réseau ?*
44. *Au-delà de la 6<sup>ème</sup>, comment le professeur-documentaliste peut-il construire une éducation à l'information de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ?*

45. *En vous appuyant sur votre expérience, comment enrichir et adapter un portail documentaire à votre contexte d'exercice ?*
46. *Quelle progressivité des apprentissages voyez-vous en matière d'éducation aux médias et à l'information du collège au lycée ?*
47. *En quoi l'éducation aux médias et à l'information participe-t-elle de la construction du projet personnel d'orientation des élèves ?*
48. *En matière d'éducation aux médias et à l'information, comment le professeur-documentaliste peut-il utiliser les pratiques spontanées des adolescents ?*
49. *Comment le professeur-documentaliste contribue-t-il à l'acquisition d'une culture scientifique chez les élèves de collège ?*
50. *Quelle influence du développement du numérique sur l'évolution du métier de professeur-documentaliste ?*

## **Observations du jury sur l'épreuve**

### **Généralités**

#### **1. Présentation –Tenue**

La tenue des candidats a été généralement adaptée à la situation de postulant à un emploi de niveau cadre A dans la fonction publique. La tenue et l'attitude sont les premiers vecteurs de communication et il importe d'y prêter une attention soutenue dans la circonstance du concours.

#### **2. Aisance orale et aptitude à la communication**

Dans leur grande majorité, les candidats s'expriment dans une langue orale de bonne facture et souvent claire. On peut cependant noter que le stress de l'épreuve génère des hésitations qui hachent le propos. L'aisance orale et l'aptitude à la communication sont aussi fondamentales au concours que dans l'exercice du métier de professeur-documentaliste. Le jury apprécie un propos clair soutenu par un vocabulaire approprié, qui évite tant le banal que le pompeux. Des expressions telles que : « les élèves galèrent », « ça me tue », « Ça s'est super bien passé », « ce que je vous ai parlé tout à l'heure » « Ce que j'ai besoin »... ne peuvent pas être acceptées à ce niveau. Attention au style et registre de langage : « Ben...Ouais... » ; « Je dis n'importe quoi... ».

L'organisation des propos doit permettre de percevoir la compréhension de la question posée au candidat. Si la situation même d'un oral face à un jury génère légitimement du stress, il est important de garder en mémoire que les examinateurs, tenus à une écoute bienveillante, souhaitent par leurs questions optimiser la prestation du candidat et lui permettre de mettre en lumière ses qualités et compétences.

Il est conseillé de s'entraîner à la technique de l'exposé oral par les moyens qui seront ceux choisis par le candidat. Les attendus lors de cette épreuve sont :

- la voix doit être posée et audible ;
- le débit doit être suffisamment fluide pour rendre le discours compréhensible ;
- les idées doivent être structurées de façon logique (chronologique ou thématique) pour permettre au jury de comprendre le fil conducteur de l'exposé.

### 3. Gestion du temps

Le temps imparti n'est pas toujours maîtrisé (interventions trop courtes ou trop longues), y compris dans la première présentation qui aurait dû être préparée dans le respect des 10 min.

### 4. Sens du service public positionnement

Les candidats doivent avoir réfléchi à leur fonctionnement au sein du service public en termes d'éthique et de déontologie. A l'interrogation systématique des candidats sur les valeurs, les réponses ont été souvent évasives ou erronées. Il n'est pas acceptable de ne pas connaître, par exemple, certaines obligations des fonctionnaires : se consacrer à ses fonctions, obéissance hiérarchique, neutralité vis-à-vis des usagers, discrétion professionnelle, ...

### 5. Compétences

#### Travail en équipe

Le jury apprécie qu'à travers leurs expériences, les candidats aient pu faire la preuve de leur capacité au travail en équipe (professeurs de disciplines, administration, vie scolaire, TOS, COP, personnels de la santé et du social mais aussi partenaires extérieurs). Si dans l'ensemble le jury constate fréquemment cette qualité chez les candidats, il déplore que l'exposé de certaines actions ne mentionne le travail que du seul professeur documentaliste, sans référence à des membres de l'équipe pédagogique ou à des partenaires extérieurs. En revanche, la plupart des candidats ont conscience de la nécessité d'une approche info-documentaire collaborative et pour la quasi-totalité, ils font part d'activités en équipe et parfois de réflexions concertées.

#### Organisation

Les questions sur la gestion du centre de ressources ou du système d'information documentaire révèlent des capacités d'organisation dans les tâches dont ils ont la responsabilité.

#### Argumenter, donner du sens aux décisions

Il est important que le candidat soit capable de se positionner et de s'engager : le jury évalue sa capacité à argumenter sur les grands sujets que sous-tendent la profession : il n'attend pas un partage d'opinion. A la question posée : « Que faites-vous si un élève propose un article injurieux sur

le chef d'établissement pour le journal du collège ? Et que faites-vous s'il publie le même contenu sur sa page Facebook ? », le jury attend, dans l'ensemble, que le candidat prenne clairement position.

### Se former, s'adapter

Un professionnel doit être en mesure de s'informer sur l'évolution de son métier, de se former dans le cadre de l'offre institutionnelle, des réunions de bassin..., de s'auto-former grâce à une veille informationnelle (listes de diffusion, sites reconnus, associations professionnelles, flux...). Le jury déplore parfois que des candidats en poste depuis plusieurs années n'affichent aucune volonté de se former (exemple : deux jours de formation en 13 ans d'exercice par refus de s'inscrire à des stages)

## **Partie 1 de l'épreuve d'admission**

### **Pertinence des réponses lors de l'échange sur le dossier**

Si les réponses aux questions sont le plus souvent précises en ce qui concerne l'expérience des candidats, dès que l'on aborde des points relevant du champ professionnel de la documentation la variété des réponses est éloquentes... Toutefois, nombre de réponses ont été bien étayées (références au S3C, au PACIFI, au PDMF, au projet d'établissement, aux programmes, au public,...), le questionnement sur le dossier ayant été anticipé. De rares candidats ne répondent pas du tout aux questions, soit en délayant des concepts « fumeux », soit par des silences pesants.

Quelques limites professionnelles transparaissent quelquefois de façon évidente (« ce que je n'aime pas dans ce métier c'est faire la discipline » dit un candidat qui ne reçoit jamais plus de quinze élèves à la fois dans « son » CDI).

### **Connaissances et compétences mises en évidence**

C'est ici que la grande hétérogénéité des candidats se remarque le plus. Les candidats qui ne franchiront pas la barre d'admission sont ceux qui dans leur présentation font le moins référence au cadre professionnel et aux compétences propres de l'enseignant documentaliste. Les candidats n'ont pas toujours conscience de la nécessité de parler de leur parcours personnel et professionnel qui renseigne pourtant sur leurs acquis et leurs compétences. Même ceux qui disposent de ressources probantes (issues de leur expérience ou/ et de leur formation) ne pensent pas systématiquement à les mettre en valeur.

Il faut rappeler que ce type d'épreuve a pour but de mettre en œuvre une argumentation appuyée sur de solides bases constitutives de la culture professionnelle exigée (vocabulaire, textes de références, enjeux...).

## **Mise en perspective des éléments contenus dans le dossier**

Lors de l'échange sur le dossier, le jury souhaite voir si le candidat sait prendre le recul nécessaire et a un regard critique sur les actions conduites. Le candidat doit montrer qu'il est capable de situer le projet exposé dans une problématique plus vaste. Il est difficilement acceptable, par exemple, de ne pas relier les actions sur la lecture à la prévention de l'illettrisme ou à un renforcement des compétences du socle commun. Certains candidats sont attachés à démontrer leurs compétences par la diversité et/ou la qualité de leurs activités. Ou alors ils ne savent pas interroger et analyser les situations professionnelles vécues et mesurer la plus value de leur action. D'autres relatent trop d'anecdotes ou de détails qui n'intéressent pas le jury. Evaluer son action professionnelle suppose de s'interroger aussi sur les acquis des élèves, ce qui ne signifie pas que le professeur-documentaliste doit entrer dans une notation traditionnelle des élèves !

## **Partie 2 de l'épreuve d'admission**

### **Traitement de la question posée**

La réponse à la question doit être organisée (introduction-problématique-énoncé du plan-réponse-conclusion) et appeler l'utilisation aisée du vocabulaire professionnel. Elle révèle le positionnement professionnel envisagé et déjà partiellement réalisé. Elle démontre aussi chez les meilleurs candidats une acuité certaine des enjeux et une représentation fine de la fonction de professeur-documentaliste et de leur marge d'action dans un établissement. Toutefois, on relève aussi des approximations, des erreurs, des affirmations trop radicales ou simplistes : « il faut sauvegarder le livre à tout prix ». Certains candidats raccrochent comme ils peuvent l'expérience professionnelle déjà décrite dans le RAEP à la question et ils en deviennent quelquefois hors sujet ou ils ne prennent aucune distance avec cette question. D'autres sont trop succincts, n'approfondissant pas ou ne relativisant pas assez selon les contextes. Les très bons candidats sont toujours ceux qui savent identifier la problématique et y apporter une réponse argumentée et structurée en utilisant tout le champ de leurs connaissances professionnelles.

### **Connaissance du système éducatif**

La connaissance du système éducatif est très variée d'un candidat à l'autre. La plupart des candidats ont exercé plusieurs années et le jury est en droit d'attendre une connaissance du système éducatif tant dans ses évolutions antérieures que dans ses réformes actuelles ou récentes, par exemple la rénovation des LP, la réforme des lycées, le S3C, l'éducation prioritaire et... la refondation de l'école.

De même, la connaissance des dispositifs qui peuvent répondre à une problématique éducative, posée d'ailleurs par les candidats eux-mêmes dans leur dossier, est un minimum, de l'école primaire au lycée. Exemples : l'accompagnement personnalisé (6ème et lycée), les PPRE, les dispositifs de soutien, le tutorat...

La dimension des liaisons inter-cycles, inter degrés est trop souvent absente des réflexions.

Les enjeux de la politique éducative nationale ne peuvent être ignorés, tant dans leur aspect quantitatif que qualitatif. Exemples : l'évaluation et la validation des compétences, le décrochage scolaire, les liaisons (école/collège ; collège/lycée ; lycée/supérieur), le numérique, la prévention de l'illettrisme

Il est aussi étonnant qu'après plus d'une année dans un établissement, un candidat ne sache pas s'il existe un projet d'établissement ou ce qu'il propose. Il en est de même par exemple pour le conseil pédagogique. La connaissance de la circulaire de rentrée est aussi attendue.

Les bons candidats sont naturellement ceux qui savent utiliser à bon escient leur connaissance de l'actualité éducative et qui situent leur action professionnelle dans le contexte plus général des évolutions du système éducatif.

### **Connaissance du métier de professeur-documentaliste**

Trop de candidats sont imprécis sur les concepts ainsi que sur les références. Certains ne peuvent citer de textes « officiels », de rapports, des références d'ouvrages (au sens large), voire pour certains des outils de base. Les candidats ne peuvent donc pas se limiter à l'évocation de la circulaire de 1986 et se doivent d'être à l'aise avec le PACIFI, le protocole d'inspection de 2007, les centres de connaissances et de culture ; ils doivent connaître les outils numériques usuels des professeurs-documentalistes, les situer dans leur environnement...

L'expression « politique documentaire » est volontiers citée mais lorsque l'on cherche à approfondir le concept, les fortunes sont diverses et font apparaître le manque de précision sur l'objet de la politique documentaire ou la démarche présidant à son élaboration. Il semble que certains candidats travaillent seuls, ou bien que la politique documentaire n'est discutée qu'avec le chef d'établissement ! Si l'on tente d'approfondir encore on découvre souvent un simple catalogue d'actions ! Ici encore les bons candidats sont ceux capables de construire une véritable réflexion sur les besoins informationnels, les ressources existantes ou à mobiliser et à les inférer à un véritable projet en cohérence avec les objectifs de l'établissement.

L'Éducation aux Médias et à l'Information a été abordée de manière parfois indigente. La notion d' *Information literacy* est trop souvent méconnue ; certains candidats réduisent l'EMI à l'éducation aux médias voire à la semaine de la presse ! Les exemples qui sont développés sont parfois plaqués et révèlent une approche archaïque de la démarche. Il faut rappeler aux candidats qu'une formation à la classification Dewey en 6<sup>e</sup> ne remplit pas idéalement les ambitions de l'EMI !

Les meilleurs candidats sont bien ceux qui ont une formation minimale en sciences de l'information et qui sont capables de construire une démarche à partir de ces connaissances.

Les candidats connaissent en général bien le rôle de gestionnaire de ressources et d'espace d'un professeur documentaliste. En revanche, il faudrait rappeler que le métier ne se réduit pas à la gestion du fonds et que la virtualisation des ressources induit une modification des espaces documentaires et des temporalités de recherche. Si la notion de 3C ou de *Learning Centre* est connue par la totalité, la précision des réponses aux questions est variable.



Le fonctionnement du centre de ressources est bien maîtrisé mais attention à ne pas restreindre son activité à un simple fonctionnement. A ce titre les candidats ne parlent pas spontanément de veille informationnelle.

L'évocation de la contribution du professeur-documentaliste à l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel est trop souvent absente des préoccupations des candidats tant dans les dossiers que dans les exposés. Les grands réseaux professionnels doivent être connus, comme l'IFLA, l'ADBS, l'ABF...

La place et le rôle du professeur-documentaliste au cœur de projets interdisciplinaires est très souvent évoquée mais reste peu explicitée de façon concrète : liaisons avec les compétences disciplinaires, participation de l'ensemble des acteurs à l'évaluation, à la validation.

Le jury attend donc que les candidats puissent évoquer spontanément, ou à tout le moins puissent répondre à l'évocation d'aspects fondamentaux du métier comme par exemple :

- les thèmes de l'information et de la communication
- la politique documentaire,
- la veille informationnelle
- le centre de ressources et la diffusion de l'information
- le volet numérique de l'établissement
- l'*information literacy*, l'éducation aux médias et à l'information

### **Connaissance du métier d'enseignant**

Il faut noter et rappeler à certains candidats qu'un professeur-documentaliste travaille avec les élèves et pour eux. Pour cela, il lui faut connaître les propres préoccupations de l'élève et les évolutions de l'environnement dans lequel il vit. Il doit aussi être en capacité de prendre en compte la diversité des publics. Cela passe nécessairement par la meilleure connaissance du public et tout particulièrement de la culture adolescente, de ses habitudes, de ses pratiques, des outils qu'il utilise. Il peut ainsi travailler en lien avec le CPE ou l'infirmière qui rencontrent les élèves en dehors du cadre des cours. Il prend ainsi conscience de la nécessité de proposer des outils et des apprentissages diversifiés au service d'une pédagogie différenciée.

Sa participation aux diverses commissions de l'établissement ou son intérêt sans pour autant avoir nécessairement l'occasion d'y participer, montre au jury sa véritable implication au sein de l'établissement, sa capacité et sa volonté d'évoluer.

Les candidats doivent faire la preuve lors du dialogue et des mises en situation de leur connaissance des différents types d'établissements et ne doivent pas se limiter aux seuls établissements rencontrés.

## **Annexe 1 : Arrêté du 28 décembre 2012**

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation (JORF n°0304 du 30 décembre 2012) – Extrait.

(...)

### **A. — Epreuve d'admissibilité**

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise

et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

(...)

## **B. — Epreuve d'admission : Epreuve d'entretien avec le jury.**

Durée de préparation : trente minutes. Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

### I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

### II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.  
(...)

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

(...)

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

## Annexe 2 : composition du jury

DURPAIRE	Jean-Louis	IGEN, Président
REVERCHON-BILLOT	Michel	IGEN, vice-président
LAMOUREUX	Mireille	chargée d'études documentaires, secrétaire générale
ABABSA	Emmanuel	principal
ALLIOUX	Stéphane	proviseur
AZIHARI	Evelyne	proviseur
BALLARIN	Annie	IA IPR EVS
BARBE	Eugène	IA IPR EVS
BENEDETTI	Laure	professeur-documentaliste
BORREGO	Anne-Marie	proviseur
BOZZETTO	Patrick	professeur-documentaliste
DE BOIS	Anne	professeur-documentaliste
DUPONT	Francis	professeur-documentaliste
EYMARD	Isabelle	professeur-documentaliste
FAUQUEMBERGUE	Frank	proviseur
FEAUVEAU	Michel	principal
JOURDAN	Samuel	principal adjoint
KOENIG	Didier	professeur-documentaliste
LAFOND	Elise	professeur-documentaliste
LIBERCIER	Marie Hélène	professeur-documentaliste
MERLET	Louise	professeur-documentaliste
MIGNIEN	Corinne	proviseur
MISSOU	Frédéric	principal
PUYGRENIER	Catherine	professeur-documentaliste
RABALLARD	Christophe	professeur-documentaliste
RANSON-GODIN	Chloé	professeur-documentaliste
RENAULT	Jean-Marie	Directeur académique des services de l'éducation nationale
SANCANDI	Christophe	professeur-documentaliste
SIEBERT	Nicole	professeur-documentaliste
STIEVENARD	Guy	Directeur académique des services de l'éducation nationale
VILLA	Laurence	professeur-documentaliste
VINCENT	Evelyne	professeur-documentaliste

## Annexe 3 : éléments bibliographiques

Les références suivantes constituent un premier niveau pour cerner le sujet. Ce sont des documents incontournables (à noter que la plupart d'entre eux sont accessibles en accès libre sur le web) ; ils ouvrent vers des bibliographies plus spécialisées dans lesquelles le candidat puisera pour compléter sa formation.

### SOMMAIRE

- 1- Système éducatif
- 2- Sciences de l'information, bibliothéconomie, documentation
- 3- Politique documentaire des établissements scolaires
- 4- Culture de l'information

#### 1- SYSTEME EDUCATIF

*Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation.* Christiane Etévé, Philippe Champy. 3<sup>e</sup> éd. Retz, 2011.

Disponible en version numérique

*Le système éducatif français.* Jean-Louis Auduc. Nathan, 2012. (Coll. Repères pratiques)

Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71409](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409)

#### Sites web

CNDP : <http://www.cndp.fr/accueil.html>

Adress'RLR : [www.adressrlr.cndp.fr](http://www.adressrlr.cndp.fr) (consultation de l'ensemble des programmes et des textes sur le droit de l'enseignement scolaire)

L'agence des usages TICE : <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/index.htm>

Educasources : <http://www.educasources.education.fr/>

Ministère de l'éducation nationale.

Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

Le système éducatif : <http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html>

Les sigles : <http://www.education.gouv.fr/pid95/sigles.html>

ONISEP : <http://www.onisep.fr>

#### 2- SCIENCES DE L'INFORMATION, BIBLIOTHECONOMIE, DOCUMENTATION

*Le métier de documentaliste*. Jean-Philippe Accart, Marie-Pierre Réthy. 3<sup>e</sup> éd. Le Cercle de la librairie, 2008

Vocabulaire de l'information

[http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm?RH=REVUE&RF=OUTILS\\_VOC](http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm?RH=REVUE&RF=OUTILS_VOC)

*Histoire de la documentation en France. Culture, science et technologie de l'information 1895-1937*. Sylvie Fayet-Scribe. CNRS, 2000

#### Sites web

ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : <http://www.adbs.fr>

BBF (*Bulletin des bibliothèques de France* publié par l'ENSSIB) : <http://bbf.enssib.fr/>

*Documentaliste-Sciences de l'information* (publiée par l'ADBS)

[http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm?RH=R1\\_ADBS&RF=REVUE](http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm?RH=R1_ADBS&RF=REVUE)

ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)

<http://www.enssib.fr/>

### 3- POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

*Les politiques documentaires des établissements scolaires : rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Rapporteur Jean-Louis Durpaire. Inspection générale de l'éducation nationale, 2004

<http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf>

*Guide TICE pour le professeur-documentaliste : Enjeux numériques*. Denis Tuchais, Jean-Pierre Vérán. CRDP de l'académie de Paris, 2012

*Les professeurs documentalistes*. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2011. (Livre bleu)

*Comment le numérique transforme les lieux de savoir*. Bruno Devauchelle. Fyp éditions, 2012

Vers des centres de connaissances et de culture. Ministère de l'Education nationale, 2012. (Coll. Vadémécum)

[http://media.eduscol.education.fr/file/actus\\_2012/77/1/2012\\_vademecum\\_culture\\_int\\_web\\_214771.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf)

*Le guide de l'enseignant documentaliste : de la politique documentaire aux environnements numériques.* Nicolas Dompnier. Hachette éducation, CRDP de Franche-Comté, 2006. (Ressources formation)

Site web

Savoirs-CDI : <http://www.savoirscdi.cndp.fr/>

#### 4- CULTURE DE L'INFORMATION

*L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures.* Inspection générale des bibliothèques (Daniel Renoult) et Inspection générale de l'Éducation nationale (Jean-Louis Durpaire). Ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009

[http://media.enseignementsuprecherche.](http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf)

[gouv.fr/file/2009/47/1/Former\\_a\\_la\\_documentation\\_9\\_mars\\_version\\_definitive\\_133471.pdf](http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf)

*Repères pour la mise en œuvre d'un parcours de formation à la culture de l'information.* Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux, dir. Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, 2010

[http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes\\_Pacifi\\_157854.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf)

*Culture de l'information et disciplines d'enseignement.* CD-Rom. Sous la direction de Jean-Louis Durpaire. 5<sup>e</sup> éd. CRDP de l'Académie de Toulouse, 2013.

*L'éducation à la culture informationnelle.* Annette Béguin-Verbrugge, dir. ENSSIB, 2010

*Une histoire de la lecture.* Alberto Manguel. Ed. Actes sud, 2000

Site web

FORMIST : <http://www.enssib.fr/formist>